

Annexe n° 4 - Engagement réciproque

Les futurs employeur et salarié peuvent se mettre d'accord sur le principe de la conclusion à un moment donné, d'un contrat de travail relatif à l'accueil d'un enfant.

Modèle d'accord :

Suite au contact pris ce jour :/...../.....

Entre

Monsieur ou Madame.....

Adresse :.....

.....

Téléphone :

Fax :

e-mail :

Et

Monsieur ou Madame, Assistant(e) maternel(le),.....

Adresse :.....

.....

Téléphone :

Fax :

e-mail :

Pour l'accueil de l'enfant.....

Il est convenu d'une promesse d'embauche avec signature de contrat à compter du/...../.....

sur les bases suivantes :

- durée mensuelle de l'accueil :.....
- rémunération brute :.....

Si l'une des parties décide de ne pas donner suite à cet accord de principe, elle versera à l'autre une indemnité forfaitaire compensatrice calculée sur la base d'un demi mois par rapport au temps d'accueil prévu.

Signature du futur employeur
(précédée de : Lu et approuvé)

Signature du futur salarié
(précédée de : Lu et approuvé)